

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 4 du mois d' octobre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 28/09/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, DUMONT Michel, MAGNOL Pierre, MARTIN Claude, GARD Daniel, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, Carine TRILLES , Christian COVIAUX, Severine HERR, Nahid GARDERON,

ABSENTS EXCUSES :

Nicolas CHAZOT, Nathalie MOREAU

Corine DOUCET qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL

Patrick VERSAUD qui donne pouvoir à Claude MARTIN

Cathy COUPAUD qui donne pouvoir à Jean ROUX

SECRETAIRE : NAHID GARDERON

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 30/09/2021.

Pierre MAGNOL n'approuve pas ce compte rendu car il manque « l'adoption du caractère « urgent » par le conseil municipal en ouverture de conseil ».

Compte rendu adopté .

- PLU :

Le maire rappelle la demande de PA pour les 34 lots à AUGEREAU, il regrette la décision du conseil de ne pas prendre la voirie.

Il s'est rapproché du service instructeur représenté par M Cyril GRENIER qui lui a indiqué que le lotisseur ATOL fera tout pour obtenir ce permis.

Il a pu rencontrer M. NILS DIRECTEUR DU SYNDICAT DU MORON qui s'est rendu compte d'un problème en étudiant le dossier, il doit nous faire un retour.

M BEN LAGHA de la DDTM doit lui aussi nous adresser un texte qui peut contrer ce dossier.

M ROUX rappelle que le PLUi a été rejeté au niveau du Grand Cubzaguais, 8 communes contre et 7 pour.

Mme ROUSSEAU résume la situation (le PLUi est éliminé donc de ce fait on garde notre PLU actuel ou le conseil lance une révision).

M FUSEAU rappelle que personne ne sait ce que sera le prochain volet de la Loi NOTRE. Si l'on peut cadrer notre urbanisme, on pourra mieux discuter plus tard.

Il propose de s'appuyer sur les techniciens du Grand Cubzaguais notamment Marie HEGRON et il peut être fait appel à un cabinet d'étude.

Avant de s'engager dans la démarche il y a un travail à faire avant la fin d'année et ainsi on pourrait prendre la décision l'année prochaine. Il vaut mieux être aidé pour mieux guider le destin de la commune. Il faut être solidaire.

La Présidente de la Communauté de Communes sera sollicitée pour mettre à disposition de la commune les techniciens et organiser une réunion d'information avec l'ensemble des élus.

– ECLAIRAGE TENNIS

M FUSEAU présente le devis de M. THIERRY pour le remplacement de l'éclairage au TENNIS s'élevant à 13 441.92 € TTC.

Ces travaux seront payés en partie sur 2021 et 2022.

Nahid GARDERON demande s'il y a d'autres devis pour ces travaux d'éclairage. Il lui est précisé que M THIERRY a pris la suite de M HOUSSIERE qui a toujours suivi les travaux au TENNIS.

M FUSEAU rend compte aux élus du succès du club. Le nombre d'adhérents est passé à 160.

M GARD indique que l'éclairage des 2 courts permettra d'occuper davantage les courts et que la technologie retenue par LED a une durée de vie d'au moins 20 ans.

Actuellement nous devons intervenir très souvent pour cet éclairage.

Pierre MAGNOL a pu constater qu'un court bouge, le maire lui indique qu'il y a de l'argile dessous, c'est donc normal. Ces courts ont au moins 50 ans précise M DUMONT.

POUR 17

2021/97 – ACHAT TERRAIN AU MORON

M le Maire donne lecture du courrier de M. TRIAS qui propose de vendre à la commune une parcelle cadastrée ZL 168 de 92 a 15 au prix de 1 000 €.

Après un large débat, le conseil municipal décide cet achat par 17 POUR et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Ce terrain servira de réserve foncière pour la protection de la faune et de la flore.

AFFAIRE BRIAND

M ROUX indique que la famille BRIAND n'a pas donné suite pour l'instant à l'EPF pour la vente de leur propriété à 200 000 €.

CABINET MEDICAL

Le Maire rend compte au conseil de son entretien avec le Dr SAURA au sujet de la vente de leur cabinet. Le Maire et M LANNES font l'historique du dossier.

Mme ROUSSEAU indique qu'elle a pu échanger avec des docteurs cet été qui l'ont informée que les villes qui avaient anticipé en proposant par exemple un logement au nouveau médecin, ont pu trouver des remplaçants et éviter les problèmes de succession et de désert médical.

Pour PUGNAC, les docteurs resteraient en SCP et malheureusement il n'y a pas assez de place sur la parcelle pour adjoindre un logement.

Reste à trouver une solution : comment exercer le temps des travaux ?

Le maire avait pensé pouvoir les installer dans l'agrandissement de la mairie si le projet était plus avancé. Or la fin des travaux est envisagée d'ici un mois et le dossier du cabinet médical pas assez avancé.

M LANNES qui a été mandaté pour étudier la faisabilité de ce projet, propose d'organiser une réunion avec les élus pour leur donner les derniers chiffres pour cet achat avec travaux obligatoires, par un emprunt. La commune ne peut louer des locaux qui ne sont pas aux normes. Le montant des échéances devra être couvert par le loyer.

Par ailleurs, M LANNES souligne que le fait d'emprunter pour ce cabinet pouvait priver la commune d'un futur emprunt pour un sujet plus important.

Le Maire propose aux élus de porter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour prendre une décision définitive sur cet achat. POUR 17

Il rappelle aux élus l'importance d'avoir un cabinet médical sur la commune car si les docteurs s'en vont, politiquement, ils porteront indirectement la responsabilité.

2021/98 – BON FIN D'ANNEE

Le Maire rappelle les BONS DE FIN D'ANNEE offerts l'année dernière aux Pugnacais de+ 75 ans.

Nahid GARDERON transmet le souhait des résidents de la RPA de baisser l'âge pour bénéficier des bons à 70 ans, les élus signalent que cette mesure augmentera le budget alloué à cette initiative qui remplacera le repas des aînés.

Après un large débat, le conseil municipal décide de reconduire ces BONS DE FIN D'ANNEE pour une valeur de 20 € à tous les Pugnacais à partir de 70 ans.

Bon à valoir chez les commerçants de PUGNAC. (La cave sera ajoutée par 14 POUR et 3 CONTRE)

Pour INTER 7 POUR – 8 CONTRE et 2 Abstentions

Un courrier sera distribué à ces habitants par les élus.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

M LANNES informe les élus de la commission voirie et espaces verts d'une réunion le 15/10 prochain.

Il rend compte de la réunion au Cimetière et indique le montant du devis de M BOUCHER SOIT 18 264 € (pour le terrassement, le drainage et l'aire de déchet) alors qu'il reste au budget 19 728 € sur les 42 500 € prévus.

Le maire tient à préciser qu'il est peut être possible de prétendre à une subvention DETR pour ces travaux au cimetière. Il serait bon d'étudier l'enherbement des allées.

JARDIN MAIRIE

*M GARD informe le conseil des devis reçus pour l'arrosage du jardin :

ZYKE 491 €

F. BONHOMME 731 €

HERI JARDIN 619 €

Il rappelle que si l'on ne met pas en place un arrosage, ce n'est pas la peine de prévoir des plantations. Devis de M VERGEZ 1 079 € TTC + engazonnement.

Si l'on suit le plan du CAUE qui a prévu des traverses pour former des pas japonais pour le passage et un banc en pierre le coût serait de 5 328 €

L'entreprise BARBOTEAU propose :

Banc 1 260 €

Les pierres 1 980 €

MO 1 200 €

JARDI DECO DE MONTUSSAN propose des plaques de schiste pour 538 € et 140 € de transport.

A réfléchir pour se décider à la prochaine réunion.

*M DUMONT signale que l'entreprise BARBOTEAU a réparé les volets et les gonds au centre culturel.

Il invite les élus à visiter l'église de Lafosse, pour voir les travaux effectués par les entreprises BARBOTEAU, GROUSSIN et SELLIER au niveau de l'autel.

M DUMONT donne le montant du devis pour le déplacement du columbarium soit 3 864 €. Il indique que M BARBOTEAU lui a proposé de le déplacer lui-même s'il doit refaire le mur du cimetière. Le coût de la dépose et mise en place est compris dans son devis.

Mme DUPIELLET rend compte au conseil de la réunion du syndicat des établissements secondaires de BLAYE. Une parcelle sera achetée pour 280 000 € par emprunt de 220 000 € sur 10 ans.

Une subvention de 50 € a été accordée à 7 enfants pour le BSR (Brevet de Sécurité Routière)
970 enfants sont inscrits aux transports scolaires.

Les cartes de bus étaient inactives en ce début d'année scolaire. Le problème a été vite résolu.

VOILES D'OMBRAGE

Mme ROUSSEAU a bien reçu le devis de l'entreprise BOUCHER pour la mise en place des voiles. Devis très élevé.

M GARD souligne que le devis correspond à la demande, les travaux sont complexes car ils modifient le sens de l'écoulement des eaux.

Mme ROUSSEAU transmet la proposition de GRAND VOILE de mettre des poteaux haubanés et des crochets pour 968.40 €

M GARD est sceptique et se demande comment vont tenir ces poteaux.

Une réunion sur place s'impose avec M PEREZ. Mme ROUSSEAU va lui demander ses disponibilités.

Le Maire rappelle que ces voiles sont commandées et indique qu'il faut trouver une solution au plus tôt.

Mme ROUSSEAU demande à M ROUX s'il a reçu des demandes de parrainage pour les élections présidentielles. Oui effectivement deux demandes ont été reçues. Le Maire indique qu'il ne donne pas son parrainage.

M LANNES informe le conseil de l'embauche suite à la démission de M DELAGE au 30/09

- De M. MASSICARD Ludovic au 6/10/2021 sous contrat de 6 mois.
- Et pour pallier l'absence pour maladie de M Ludovic LOISELET, M JOFFRE a été recruté pour 1 mois par RELAIS.

Le conseil est favorable à ces recrutements.

LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M FUSEAU rend compte au conseil de la réunion COMMUNICATION

Les retours des associations ont été positifs pour le BON de soutien de 20 €.

Nahid GARDERON demande que l'on rectifie sur le prochain bulletin l'âge des enfants qui bénéficient des chèques associatifs qui est de 6 ans à 18 ans et mentionner que c'est pour les enfants à partir de 3 ans. Michaël FUSEAU répond qu'il n'en voit pas l'intérêt vu le faible nombre d'enfants de 3-6 ans qui s'inscrivent aux associations sur Pugnac mais il est d'accord.

Ce bon est valable une fois, par enfant à partir de 3 ans jusqu'à 18 ans.

La commission rencontrera les associations en février prochain.

Il invite les élus à prendre connaissance du compte rendu envoyé.

- Il transmet l'invitation à des groupes de travail pour le Plan d'Action Convention Territoriale Globale. Une inscription est nécessaire à G3c.

Par ailleurs le conseil communautaire a décidé de conventionner avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour un jour d'accompagnement par commune pour la rénovation énergétique du bâti public. Pour info Lucie RIEDWEG est en charge des dossiers et la commune souhaite le concours de cette technicienne pour la salle des fêtes.

M ROUX rappelle la réunion du Syndicat du Moron du 21/10 à la salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.